

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Session du 10 DECEMBRE 2021

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 14 DEC. 2021



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 25 novembre 2021,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGGOO, Mme Anne FUMERY,

2 membres suppléant leur titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL
M. Luc CHAPOTON

suppléante de
suppléant de

M. Philippe EYMERY
M. Jean DESESSART

En présence également de :

M. Christian DEMAY
M. Jean CAUWEL

suppléant de
suppléant de

Mme Catherine MARTIN
Mme Chanez HERBANNE

Étaient excusés :

M. Martial DUFLOT M. Frédéric GAMBLIN, M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, M. Frédéric GAMBLIN, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, M. Pascal VERBEKE, M. Jean DESESSART, M. Olivier PACCAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2. des statuts du syndicat et à l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2021 12/10-02 relatif à l'approbation de l'avenant n°11 à la convention de Délégation de Service Public portant sur le rééquilibrage économique du contrat ;

Vu la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCION/Véolia devenu TRANSDEV ;

CONSIDERANT que la crise inédite du COVID a bouleversé l'équilibre économique du contrat en 2020 avec une perte du trafic commercial à l'aéroport de l'ordre de -68%,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de la Convention de DSP envisageant les circonstances de bouleversement économique, le SMABT et la SAGEB ont tenu des réunions de conciliation afin de déterminer les modalités d'indemnisation du préjudice financier subi par le Concessionnaire en 2020, dans le strict respect du cadre législatif et réglementaire applicable,

CONSIDERANT les termes du protocole transactionnel qui reprennent l'historique de la conciliation, détaillent la nature et le montant des investissements contractuels restant à réaliser par la SAGEB et ceux reportés après 2023 et précisent également les modalités de paiement de la transaction,

CONSIDERANT l'avenant n°11 qui acte un certain nombre de modifications apportées au Contrat en application du protocole précité,

CONSIDERANT que le protocole transactionnel et l'avenant n°11 ont reçu un avis favorable à l'unanimité lors de leur passage en commission de délégation de service public le 30 novembre 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** le projet de protocole transactionnel et le projet d'avenant n°11 à la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCIO/Véolia Transport devenu TRANSDEV ci-annexé ;

- **AUTORISE** la Présidente du Syndicat Mixte à signer lesdits protocole et avenant N°11 au contrat de DSP.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 14 DEC. 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cayeux" with a stylized flourish at the end.

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé